

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2021 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Bureau communautaire convoqué en application de l'article en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le 25 mars 2021 à 17 heures 15, en Visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Jackie GOULET.

Présents :

Jackie GOULET, Sylvie PRISSET, Michel PATTEE, Isabelle DEVAUX, Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Rodolphe MIRANDE, Grégory PIERRE, Sophie METAYER, Christian RUAULT, Guy BERTIN, Sandrine LION, Eric MOUSSERION, Eric TOURON, Sophie TUBIANA, Thomas GUILMET, Astrid LELIEVRE, Armel FROGER, Jean-Philippe RETIF, Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Isabelle GRANDHOMME, Jean-Pierre ANTOINE, Guillaume MARTIN, Jeannick CANTIN, Pierre-Yves DOUET, Jacky MARCHAND, Alain BOURDIN, Loïc BIDAULT, Isabelle ISABELLON, Laurent NIVELLE, Benoît LEDOUX, Pierre de BOUTRAY, Christian GALLÉ, Didier GUILLAUME, Gilles TALLUAU, Pierre-Yves DELAMARE, Fabrice BARDY, Jacqueline TARDIVEL, Gilles BARDIN, Jean-François MIGLIERINA

Excusé(s) :

Marc BONNIN, Anatole MICHEAUD, Gilles ROUSSILLAT, Gérard POLICE, Thierry MORISSET, Alain BOISSONNOT, Béatrice BERTRAND

Dont excusé(s) ayant donné pouvoir :

Anatole MICHEAUD à Michel PATTEE, Gilles ROUSSILLAT à Isabelle GRANDHOMME, Gérard POLICE à Benoît LEDOUX, Alain BOISSONNOT à Christian GALLÉ, Béatrice BERTRAND à Sylvie PRISSET

Absent(s) :

Didier ROUSSEAU, Yann PILVEN Le SEVELLEC, Eric LEFIEVRE, Sylvie BEILLARD

DECISION N° 2021-032- DB

APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE ET SOLLICITATION DE L'AVIS DES COMMUNES

Le Bureau décide :

Il est proposé au Bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** le pacte de gouvernance tel qu'annexé à la présente délibération
- **D'AUTORISER** le Président à saisir, pour avis, les maires des 45 communes composant la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Résultat des votes : « Pour » = 46; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-033- DB

MANDAT D'ÉTUDES PRÉALABLES À INTERVENIR ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET ALTER PUBLIC CONCERNANT LE RECENSEMENT DE FRICHES INDUSTRIELLES ET URBAINES SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE SAUMUR VAL DE LOIRE

Le Bureau décide :

- **DE CONFIER**, par voie de mandat à ALTER Public, la coordination, le pilotage et le suivi de l'ensemble des études préalables permettant l'identification et la caractérisation des friches industrielles et urbaines sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

- **D'APPROUVER** les termes du contrat de mandat et en particulier le montant de la rémunération fixée à 10 000 HT, rémunération qui s'ajoute au montant du programme d'études prévisionnel d'un montant de 25 800 € HT,

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'opération,

- **DE SOLLICITER** un co-financement auprès de la Banque des Territoires au taux de 50 % des dépenses éligibles ainsi que de tout autre partenaire le cas échéant,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ou son représentant, à signer le contrat de mandat,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ou son représentant, à signer ou faire signer tout document nécessaire à la réalisation du programme d'études.

Ne peuvent pas prendre part au vote Monsieur Jackie GOULET et Madame Sylvie PRISSET.

Résultat des votes : « Pour » = 44; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-034- DB

FISAC - DÉROGATION EXCEPTIONNELLE AU RÈGLEMENT FISAC SAUMUR VAL DE LOIRE À LA DEMANDE DE LA VILLE DE SAUMUR POUR LE COMPTE DE TROIS ENTREPRISES

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la dérogation au règlement FISAC Saumur Val de Loire, qui porte sur les points suivants :

- accepter la Ville de Saumur comme demandeur du FISAC pour le compte de trois entreprises : CALZEDONIA, BOUDOIR BY E. et LA VERRIERE ;
- accepter de ne pas retenir le critère d'ancienneté d'exploitation pour l'établissement LA VERRIERE ;
- accepter les modalités de dépôt de la demande de subvention FISAC ainsi que les estimations du maître d'œuvre en lieu et place des devis..

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ou son représentant à signer tous les actes qui peuvent être subséquents à la dérogation du règlement FISAC Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 46; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE - SUBVENTIONS AUX COMMERCES, À L'ARTISANAT ET AUX SERVICES DE PROXIMITÉ - AIDES FISAC

Le Bureau décide :

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « SARL LELIAS-BLANCHET – Enseigne VIVECO » et **d'ENGAGER** la somme de 4 645 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « Florence FILLONNEAU » et **d'ENGAGER** la somme de 5 118 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « M. Cyrille GAUTIER – BOULANGERIE GAUTIER » et **d'ENGAGER** la somme de 30 000 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « M. Thierry BERSON – ATOUT VINS » et **d'ENGAGER** la somme de 33 795 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « DBK.Boc – L'ECHO DES BOCAUX » et **d'ENGAGER** la somme de 16 514 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « CHUPIN RUNNING – TERRE DE RUNNING » et **d'ENGAGER** la somme de 16 821 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « M. Romain BESNARD – BOULANGERIE BESNARD » et **d'ENGAGER** la somme de 16 822 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à la Ville de Saumur pour le compte de « MELACIA - Enseigne CALZEDONIA » et **d'ENGAGER** la somme de 8 269 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à la Ville de Saumur pour le compte de « SAS D&X - Enseigne BOUDOIR by E. » et **d'ENGAGER** la somme de 6 335 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à la Ville de Saumur pour le compte de « MJSV - Enseigne LA VERRIÈRE » et **d'ENGAGER** la somme de 12 412 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **DE PRÉCISER** que ces subventions seront versées sous réserve de réception des justificatifs nécessaires au paiement et de la réalisation effective des opérations dans un délai d'un an à compter de la notification de l'aide,

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer les deux conventions ci-jointes précisant les modalités d'intervention au profit de « M. Thierry BERSON – ATOUT VINS » et « M. Cyrille GAUTIER – BOULANGERIE GAUTIER »,

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer tous les actes qui peuvent être subséquents à cette décision.

Résultat des votes : « Pour » = 47; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-036- DB

ZI DE MÉRON - RÉALISATION D'UNE RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE (RNR) - DEMANDE DE SUBVENTION TOME 1 À LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

Le Bureau décide :

- **DE SOLLICITER** une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Région des Pays de la Loire, dans le cadre du dispositif des Réserves Naturelles Régionales,

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à ce financement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 47; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-037- DB

ZI MÉRON À MONTREUIL-BELLAY - PARCELLE D2155 ET PARCELLE D2163 - PROTOCOLE D'ACCORD PRÉALABLE À UNE PROMESSE DE VENTE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ VIRTUO

Le Bureau décide :

- **D'AUTORISER** la signature du protocole d'accord avec la société VIRTUO INDUSTRIAL PROPERTY ;

- **D'AUTORISER** le bénéficiaire du protocole d'accord à entamer la commercialisation des parcelles cadastrée D2155 et D2163 d'une superficie d'environ 16,71 hectares dans les conditions prévues par le protocole ci-après annexé.

Résultat des votes : « Pour » = 47; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-038- DB

FILIÈRE BOIS - DÉPÔT DU DOSSIER DE RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS RÉGION- FEADER "ÉLABORATION, ANIMATION ET MISE EN OEUVRE DE STRATÉGIES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT FORESTIER" POUR FINANCER LE POSTE D'UN CHARGÉ DE MISSION FILIÈRE BOIS, EN CHARGE D'ÉLABORER LA CHARTE FORESTIÈRE DU TERRITOIRE

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** l'élaboration d'une charte forestière pour le territoire de Saumur Val de Loire

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel du projet de charte forestière

- **De SOLLICITER** la Région des Pays de la Loire au titre du Programme de Développement Rural Régional FEADER des Pays de la Loire (PDRR) :

* une subvention au titre de FEADER d'un montant de 43 800 € représentant 80 % de la demande prévisionnelle

* une subvention au titre de la Région d'un montant de 10 950 € représentant 20 % de la demande prévisionnelle

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 47; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-039- DB

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) - DÉPÔT DU DOSSIER DE DEMANDE DE LABELLISATION DE NIVEAU 1 AUPRÈS DE LA DRAAF

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la demande de labellisation du Projet Alimentaire Territorial de Saumur Val de Loire pour une reconnaissance de niveau 1

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer tout document à intervenir, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 47; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-040- DB

ASSOCIATION TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE DU SAUMUROIS (TZCLD) - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CONVENTION 2021

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et l'Association de Préfiguration « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée » en Saumurois relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 40 000 euros pour l'année 2021 ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 47; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-041- DB

ABBAYE ROYALE DE FONTEVRAUD - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU CENTRE CULTUREL DE L'OUEST - ANNÉE 2021

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et le Centre Culturel de l'Ouest, relative à l'attribution d'une subvention de 50 000 euros pour l'année 2021 ;

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 47; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-042- DB

CIRCUITS DE RANDONNÉES COMMUNAUTAIRES - ENTRETIEN DU BALISAGE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAINE-ET-LOIRE - ANNÉE 2021

Le Bureau décide :

- **DE PRENDRE EN CHARGE** l'entretien du balisage des 35 circuits de randonnées déclarés d'intérêt communautaire ;

- **D'APPROUVER** le plan prévisionnel des dépenses suivant au titre de l'année 2021 :

Fonctionnement (entretien du balisage) :	Investissement (création ou modification de balisage, poteaux, panneaux, fiches promotion, etc.) :
. Montant : 17 000 €	. Montant : 8 000 € HT
. Communauté d'Agglomération : 60 %	. Communauté d'Agglomération : 60 %
. Département de Maine-et-Loire : 40 %	. Département de Maine-et-Loire : 40 %

- **DE SOLLICITER** du Département de Maine-et-Loire une subvention d'un montant le plus élevé possible ;

- **DE SOLLICITER** du Département de Maine-et-Loire l'autorisation de commencer ces opérations avant la décision des instances départementales ;

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires en exécution des présentes

Résultat des votes : « Pour » = 47; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-043- DB

COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS D'EMBALLAGES - EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES PLASTIQUES

Le Bureau décide :

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **DE DONNER** son accord de principe pour le projet d'extension des consignes de tri des plastiques sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

- **DE DÉPOSER** un dossier de candidature auprès de CITEO ;

- **D'AUTORISER** le Vice-Président en charge de la Gestion et la valorisation des Déchets à contractualiser avec CITEO dans le cas où la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire serait retenue à l'appel à projets ;

- **D'AUTORISER** le Vice-Président en charge de la Gestion et la valorisation des Déchets à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 47; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-044- DB

CONVENTION D'ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE DE GENNES VAL-DE-LOIRE AVEC LE SMITOM DU SUD SAUMUROIS

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention d'accès à la déchèterie de Gennes-Val de Loire pour les habitants des Rosiers-sur-Loire, signée avec le SMITOM Sud Saumurois, qui prendra effet au 1er avril 2021 et ce, jusqu'au 31 décembre 2021,

- **D'AUTORISER** le Vice-Président en charge de la Gestion et la valorisation des Déchets à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant,

- **D'AUTORISER** le Vice-Président en charge de la Gestion et la valorisation des Déchets à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 46; «Contre» = 0; « Abstention » = 1, Non votant = 0

DECISION N° 2021-045- DB

CONVENTION DE COLLECTE SÉPARÉE DES DÉCHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES MÉNAGERS - RENOUELEMENT

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention de collecte séparée des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ménagers avec OCAD3E, qui prend effet au 1er janvier 2021, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026, sauf en cas de fin anticipé de l'agrément d'OCAD3E ;

- **D'AUTORISER** le Vice-Président en charge de la Gestion et la valorisation des Déchets à signer la convention de collecte séparée des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ménagers avec OCAD3E ;

- **D'AUTORISER** le Vice-Président en charge de la Gestion et la valorisation des Déchets à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente décision et à signer l'ensemble des documents y afférents.

Résultat des votes : « Pour » = 46; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-046- DB

CONVENTION RELATIVE AUX LAMPES USAGÉES - RENOUELEMENT

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** les conventions de reprise des lampes usagées avec OCAD3E (relations administratives et financières) et Ecosystem (modalités de collecte, de transport et de traitement), qui prennent effet au 1er janvier 2021, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026, sauf en cas de fin anticipé de l'agrément des éco-organismes ;

- **D'AUTORISER** le Vice-Président en charge de la Gestion et la valorisation des Déchets à signer les conventions de reprise des lampes usagées avec OCAD3E et Ecosystem ;

- **D'AUTORISER** le Vice-Président en charge de la Gestion et la valorisation des Déchets à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente décision et à signer l'ensemble des documents y afférents.

Résultat des votes : « Pour » = 46; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-047- DB

MANIFESTATIONS À CARACTÈRE CULTUREL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2021

Le Bureau décide :

- **DE STATUER** sur la proposition de subventions pour un montant global de 36 450 €,
- **D'AUTORISER** le vice-président en charge de la Culture à signer les notifications aux associations et tout autre document afférent,
- **D'AFFECTER** ces dépenses sur les crédits ouverts à l'exercice budgétaire 2021 (article 6574/ fonction 33).

Résultat des votes : « Pour » = 46; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-048- DB

INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES DES RÉSEAUX ENTERRÉS PAR PROCÉDÉS DE DÉTECTION NON INTRUSIFS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAUMUR ET LE TERRITOIRE DE SAUMUR VAL DE LOIRE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA VILLE DE SAUMUR

Le Bureau décide :

- **D'approuver** la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur pour mener une consultation relative à des investigations complémentaires des réseaux enterrés par procédés de détection non intrusifs sur le territoire de la ville de Saumur et le territoire de Saumur Val de Loire (49).
- **D'approuver** la désignation de la Communauté d'Agglomération Val de Loire comme coordonnateur de ce groupement de commandes.
- **D'autoriser** Monsieur Jackie GOULET, Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire à signer la convention constitutive du groupement définissant les modalités de son fonctionnement ainsi que tout acte en découlant.

Résultat des votes : « Pour » = 46; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-049- DB

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE 9 CENTRES DE SECOURS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : APPROBATION DU PROGRAMME, DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET AUTORISATION DE SOLLICITER DES FINANCEMENTS

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** le programme de rénovation énergétique de 9 centres de secours sur le territoire de la Communauté d'Agglomération,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel précité,
- **DE SOLLICITER** une subvention d'un montant de 197 184 € (soit 60 % du montant total de l'opération) auprès de l'État au titre de la DSIL 2021,
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

Résultat des votes : « Pour » = 46; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

La séance est levée à 20 heures 15

Affichage légal au siège de la Communauté d'Agglomération : le 1 avril 2021

Fait à Saumur, le 1 avril 2021
Le Président
de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
Maire de la Ville de Saumur


Jackie GOULET